



St-Priest.info n°1

Chères Saint-Priestaises, chers Saint-Priestois,

Comme annoncé dans notre lettre de prise de contact distribuée en juillet, nous voulons répondre à une attente forte des habitants de Saint-Priest : être tenus informés des actions et des projets municipaux, des animations proposées par les associations et de tout ce qui peut favoriser la vie dans cette commune qui nous est chère. C'est le but de ce premier numéro de *St-Priest.info*, qui paraîtra trimestriellement. Nous espérons qu'il vous apportera autant de plaisir à le lire que la commission communication a eu à le rédiger. Je veux souligner ici le travail accompli par les membres des autres commissions qui ont étudié plusieurs dossiers depuis trois mois : voirie, espaces et logements communaux, centre communal d'action sociale, forêt et espaces sensibles, enfance jeunesse. Qu'ils en soient remerciés.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons un très bel automne avec de belles couleurs.

Dominique Cazorla

Bien vivre à Saint-Priest

La vie en société ne va pas sans quelques règles qui relèvent souvent du bon sens, dans le respect d'autrui et de l'environnement.

- **Élagage des haies**

Rappelons que les propriétaires ou locataires doivent limiter l'expansion de leurs haies en bordure des propriétés voisines ou des voies publiques. Dans ce dernier cas, c'est évidemment pour faciliter la circulation et améliorer la visibilité, notamment aux carrefours et dans les virages.

- **Propreté des points d'apport de papier et d'emballages recyclables**

Il est absolument interdit de déposer quoi que ce soit au pied des conteneurs destinés à recueillir les objets recyclables ainsi que sous les arbustes qui entourent cet espace. Il est extrêmement désagréable de trouver ce lieu régulièrement souillé et encombré d'objets qui devraient être transportés à la déchèterie.

Normalement, les conteneurs sont vidés régulièrement selon le calendrier ci-contre.

emballages	chaque semaine	jeudi ou vendredi
papier	chaque mois	mercredi
verre	semaines impaires	vendredi

- **Nuisances sonores : extrait de l'arrêté du 1^{er}/09/2020**

« Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tous bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif sont interdits de jour comme de nuit, excepté les bruits liés à une activité professionnelle. Les propriétaires d'animaux, notamment les chiens, et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage » ...

- **Divagation des chiens : d'après l'arrêté du 1^{er}/09/2020**

« Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques, qu'il y a lieu de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens, Considérant les risques d'accident que peut entraîner cette divagation, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans la commune (art.1) ; est considéré comme en état de divagation, tout chien qui, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de son responsable d'une distance supérieure à cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct est considéré en état de divagation. (art.2) ; ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés (art.3) ; défense est faite de laisser les chiens faire leurs besoins sur la voie

publique ou de fouiller dans les poubelles à ordures ménagères. (art.4) ; Les chiens, en état de divagation, pourront être capturés et transportés en fourrière, conformément à la réglementation en vigueur. Ils ne pourront être récupérés par le propriétaire qu'après paiement des frais engagés, relatifs à la fourrière (art.5) ; les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende (art.5).

- **Prévention contre les vols**

Devant le grand nombre de vols recensé dans les derniers mois, il est recommandé de prendre toutes précautions pour dissuader les indélélicats.

- **Espace boisé classé**

En rédigeant le Plan Local d'Urbanisme approuvé en octobre 2017, la volonté de la commune, en lien avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, avec la Ligue de Protection des Oiseaux, a été de protéger certains arbres remarquables ou des zones forestières exceptionnelles : le tilleul multi-centenaire du carrefour de la Gare et les hêtraies-sapinières. «Ce type de boisement [quasi] naturel typique de l'étage montagnard au climat frais et humide présente un intérêt majeur. [Elles] abritent des espèces ... et des habitats rares... » PLU p. 137. A Saint-Priest, cet espace classé couvre, en 8 ensembles, environ 400 ha soit près d'un quart de la forêt. Il concerne tout ou partie des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique ou Natura 2000, notamment les tourbières.

« Le classement de ces espaces boisés a pour effet de **soumettre à autorisation préalable toute coupe** ou abattage d'arbres, d'entraîner le rejet de plein droit de toute demande d'autorisation de défrichage, d'interdire tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection et la création des boisements. » extrait du PLU p. 136. Renseignements auprès de la mairie.

- **Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918**

Les habitants de Saint-Priest sont invités à se rassembler autour de nos anciens combattants devant le monument aux morts, mercredi 11 novembre à 11 h.

Les services communaux

- **École**

Cette année, 19 élèves sont rentrés sous la responsabilité de Claire Jacquemin, la nouvelle maîtresse, secondée par Nicole Prugnaud, agent spécialisé en école maternelle. A la cantine et à la garderie, Céline Butin, de Saint-Priest, succède à Mireille Fruchard. Le jour de la prérentrée, Dominique Cazorla et Maryline Gibert (au centre sur la photo) ont rencontré Mme Jacquemin (à gauche) et Laly Poncet, enseignante à La Tuilière (à droite).



- **Salle des fêtes**

Christiane Archimbaud qui a géré bénévolement la location de la salle a souhaité passer la main. La municipalité, les associations et les habitants lui sont reconnaissants pour toutes ces années au service de la communauté saintprieoise.

Réservations : elles sont à prendre auprès du secrétariat de mairie les lundis entre 13h et 17h, les mardis de 8h à 12h et de 13h à 17h, les jeudis de 8h à 12h et de 13h à 16h, les vendredis de 8h à 13h. A cause de la crise sanitaire, les conditions d'utilisation de la salle peuvent varier en fonction des instructions préfectorales. Se renseigner en mairie.

Analyses de l'eau (légiionnelles)

Les analyses de l'eau à la salle des fêtes, à l'école et à la cantine sont conformes.

- **Service de distribution d'eau et d'assainissement**

Il est assuré par le SIVOM des Bois Noirs et de la Madeleine. Le 10 août, le maire et plusieurs conseillers municipaux ont visité les châteaux d'eau (La France, Vernassière, Molette, La Gare, Le Font du Puy), la

station de relevage de la cité Tardy et la station d'épuration des eaux usées, route de Ferrières, accompagnés par Frédéric, l'agent d'entretien, dont les explications ont été enrichissantes. Celui-ci procèdera au relevé des compteurs d'eau entre le 15 novembre et le 15 décembre. Le nettoyage et le recalibrage du château d'eau de Vernassière, retardés par la période de sécheresse, ont enfin pu être réalisés.

- **Bibliothèque municipale**

Notre bibliothèque, ouverte le **jeudi soir de 16 à 18h et le samedi matin de 10 à 12h**, propose un grand choix de livres pour enfants et adultes :

- Romans adultes (policiers, science-fiction, amour, aventure, romans du terroir)
- Littérature jeunesse (romans, albums, mangas, livres pour lecteurs débutants)
- Bandes-dessinées (enfants et adultes)
- Revues : Esprit d'ici, Les Belles histoires de Pomme d'Api...
- DVD et livres enregistrés sur CD

L'inscription est gratuite. Les prêts sont consentis pour trois semaines maximum. Afin de respecter les règles sanitaires, les livres rapportés ne sont pas remis en rayon immédiatement.

Un joli coin lecture est aménagé pour les enfants.

Envie d'un livre particulier, d'un nouveau choix de lecture : nous attendons toutes vos suggestions, par téléphone au 09.63.21.61.13 pendant les horaires d'ouverture ou par courrier dans la boîte aux lettres.

Dans l'attente de votre visite, nous vous disons à très bientôt.

Printemps des poètes 2021 : première réunion de préparation, mercredi 4 novembre à 14h à la salle des fêtes. Vous êtes les bienvenus.



Projets

- **Valorisation de la zone de loisirs du stade**

Considérant que l'espace occupé par le complexe sportif ne peut rester en l'état et a besoin d'être réhabilité, que cet espace peut devenir un lieu animé répondant à la demande des jeunes et pouvant offrir un espace partagé par les associations et les habitants de Saint-Priest, le conseil municipal a engagé un projet de réhabilitation du stade : remplacement des vestiaires vétustes au toit amianté par un petit bâtiment en bois (60 m²) semi-ouvert, transformation du terrain de basket en espace multi-jeux, nettoyage du terrain de tennis, installation de quelques équipements, plantations paysagères sobres. Des subventions seront demandées à la région et au département dans le cadre du plan de relance (dépôts des dossiers avant fin 2020) ce qui permettra de rester dans une enveloppe budgétaire modeste.

Ce projet répondant en partie à une requête des jeunes Saint-Priestois, ceux-ci ont été invités à une réunion publique qui s'est tenue le 9 octobre. Une quinzaine de jeunes accompagnés d'une dizaine de parents ont pu exposer leurs besoins et leurs idées. Lors de ce projet, nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés pour nous aider dans la mise en place et l'entretien de ce site (balayage, désherbage...).

Vie associative

- **La méthode Pilates, un pur moment de détente à découvrir**

L'association Gym Volontaire, créée en 1995, est là pour permettre à chacun de faire du sport à son rythme, tout en partageant un bon moment entre adhérents. Cette année, les cours sont assurés par Mme Florence Rignault, praticienne enseignante depuis plusieurs années de Shiatsu et de Pilates.

La méthode Pilates en quelques mots : raffermissement de l'ensemble des muscles du corps afin de permettre de soulager un grand nombre de faiblesses (renforcement de la ceinture abdominale, mobilité de

la colonne vertébrale, favoriser une bonne posture en travaillant la coordination, l'équilibre et l'alignement du corps, stimuler le système respiratoire).

Dès cette première année, c'est un franc succès puisque plus d'une vingtaine de personnes (femmes et hommes) se sont inscrites, âgées de la trentaine à plus de 80 ans. Deux cours de même niveau ont lieu tous les mardis (pendant la période scolaire) dans une des salles de l'école de Saint-Priest, l'un de 18h à 19h et l'autre de 19h15 à 20h15.

La nouvelle présidente, Mme Ginette Bournez, succède à Mme Emmanuelle Corveille, que nous remercions pour le temps passé à la tête de cette association.

Contact : Ginette Bournez – 06.50.95.35.54.

- **Marche, une activité physique au grand air**

Jusqu'à ces derniers jours et depuis 2007, c'est M. Jean OTS qui guidait les marcheurs de Saint-Priest tous les mardis après-midi et pour ça nous tenons à le remercier très chaleureusement. Jean participera toujours à nos sorties et avec beaucoup de générosité il continuera à transmettre sa connaissance de la région. C'est M. Ghislain Bournez qui maintenant guidera le groupe. Les randonnées auront lieu les jeudis après-midi avec des boucles de 8 km et 12 km, en alternance d'une semaine sur l'autre, avec peu de bitume pour profiter au maximum de la nature. Quelques sorties à la journée sont organisées au cours de l'année avec le repas tiré du sac.

Vous aimez la nature, vous voulez passer un moment convivial, rejoignez-nous les jeudis à 13h30 sur le parking de la salle des fêtes de Saint-Priest (si les prévisions météo sont très défavorable pour le jeudi, la marche pourra être avancée au mercredi).

Contact : Ghislain Bournez – 06.50.95.35.54



- **Basket**

Une nouvelle rentrée sportive pour nos 10 joueuses de basket engagées pour la saison 2020-2021. Vous pouvez venir les encourager les dimanches matin à 10h00 à la salle ERA de Saint Just En Chevalet pour les matchs à domicile. Le calendrier des matchs est disponible sur le site www.FFBB.fr ou vous pouvez le demander auprès d'un membre du club.

- **Association des Parents d'Élèves Saint-Priest - La Tuilière**



L'association de parents d'élèves organise sa traditionnelle vente de cakes du fournisseur *La Boîte à Cake* de Briennon. De nombreux parfums sont proposés ainsi qu'une gamme BIO. Les bons de commande sont disponibles à l'épicerie de Saint-Priest ou auprès des parents d'élèves. Les commandes sont à passer avant le 2 Novembre pour une livraison autour du 15.

Point COVID-19

Face au développement de l'épidémie sur notre canton, avec une recrudescence des cas avérés et des cas contact, nous appelons à la plus grande vigilance. Le virus ne connaît pas les frontières et Saint-Priest n'est pas à l'abri. Nous appelons au respect de l'ensemble des gestes barrière et au port du masque. Nous vous remercions pour votre sens des responsabilités, pour le bien de tous et de chacun. Pour les personnes qui n'ont pas récupéré leurs masques lors des précédentes distributions, une permanence aura lieu **lundi 26 octobre de 16h à 19h** à la salle des fêtes de Saint-Priest.

Secrétariat de mairie : ouvert au public les lundis et mardis de 13h à 17h, les jeudis et vendredis de 8h à 12h.

Tél : 04.77.62.92.13 – Adresse électronique : mairie.st.priest.la.prunge@wanadoo.fr

Pour contacter la mairie en dehors des horaires de présence (voir § salle des fêtes), pour un motif qui ne peut être différé, merci d'utiliser uniquement le **06 62 08 03 86** et non les numéros privés du maire ou des conseillers.